

Salbris, le 25/10/24....



Alexandre AVRIL,
Conseiller régional Centre-Val de Loire
Vice-Président du Pays de Grande Sologne
Président de la Communauté de Communes
de la Sologne des Rivières
Maire de Salbris

à

Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communautaire
de la Communauté de communes
Sologne des Rivières

Objet : Réunion ordinaire du Conseil Communautaire

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion ordinaire du Conseil communautaire qui aura lieu le

Lundi 4 novembre 2024, à 17h30
Salle Georges Waquet, 41300 SALBRIS

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2024

URBANISME

3. Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) – Approbation du bilan de concertation et Arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

DIVERS

4. Décisions
5. Informations et questions

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Comptant sur votre présence
et avec toutes mes
excuses,*

Le Président,

Alexandre AVRIL

